

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 25 avril 2017)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

- a) Projet de décret portant octroi d'un crédit cadre complémentaire de 4'095'000 francs pour l'assainissement des chaussées et des installations électromécaniques de la route principale H20**
- b) Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 330'000 francs pour l'assainissement des conditions sécuritaires dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes**
- c) Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 2'300'000 francs pour la poursuite des études H20 des contournements des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds**

La commission parlementaire Infrastructures routières,

composée de M^{mes} et MM. Nicolas Ruedin, président, Matthieu Lavoyer, vice-président, Cédric Dupraz, rapporteur, et Laurent Schmid, Pierre-Alain Wyss (*excusé et remplacé par Quentin Di Meo*), Hans Peter Gfeller, René Curty, Carole Bill, David Moratel, Johanna Lott Fischer et Didier Calame (*excusé et remplacé par Loïc Frey*),

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission a pris connaissance du rapport 17.016 concernant diverses demandes de crédits complémentaires relatifs au maintien, à l'assainissement et au développement du tronçon routier H20.

Si la constitution d'un réseau routier reliant l'ensemble des parties du canton a été l'une des préoccupations majeures des autorités cantonales et ce dès la fondation de la République, la réalisation d'un axe moderne et performant a pris forme durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Ainsi de nombreux investissements ont été réalisés, avec le soutien de la Confédération. Sur l'axe Neuchâtel – Le Col-des-Roches, nous pouvons citer la mise en service des tronçons et aménagements suivants : le viaduc de Valangin (1975), les tranchées couvertes de Boudevilliers et Malvilliers, les tunnels des Hauts-Geneveys, de la Vue-des-Alpes (1994) et des gorges du Seyon (2000).

Depuis la mise en service de ces tronçons et à l'instar de l'évolution générale de la mobilité, la charge de trafic a fortement augmenté. Dès lors, les infrastructures existantes doivent premièrement être assainies et remises en conformité avec la législation en vigueur.

Deuxièmement, à la suite de la reconnaissance au niveau fédéral de la H20 dans le réseau des routes nationales et de l'acceptation par le peuple, en date du 12 février, du fonds Forta, l'axe routier reliant les trois villes du canton, ainsi que le Val-de-Ruz, au plateau suisse et à l'international (région Bourgogne Franche-Comté) trouvera sa

finalisation et, par là même, sa complétude. Au bénéfice de près d'un milliard de francs d'investissement de la Confédération pour les contournements des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ce tronçon, inscrit dans le concept de « Mobilité 2030 », constitue l'axe routier majeur et structurant du développement cantonal.

Le tronçon restera en main du canton jusqu'au 31 décembre 2019, avant d'être repris par la Confédération. Toutefois, afin d'envisager une libération rapide des investissements fédéraux relatifs au tunnel d'évitement des villes des Montagnes neuchâtelaises, il s'agit d'aboutir premièrement à un projet d'exécution sur l'ensemble de la route de contournement du Locle, mais aussi de procéder à l'assainissement des routes existantes, démontrant l'engagement des autorités. En effet, se concentrant sur les routes de contournement, la Confédération n'entreprendra pas de travaux d'entretien à court et moyen terme. De plus, dans l'intervalle, l'État de Neuchâtel est légalement responsable du bon entretien de son patrimoine, visant notamment à garantir la sécurité des usagers¹. Enfin, l'assainissement des tunnels ferroviaires sur la ligne Neuchâtel – Chaux-de-Fonds générera probablement la fermeture momentanée de la ligne et par conséquent un report des usagers sur les tronçons routiers.

Objectifs, localisation et types de domaines concernés

Les commissaires ont pu constater que les investissements proposés, portant sur l'ensemble de la route principale H20, répondent donc à une obligation de remise en conformité des tronçons existants, tant au niveau sécuritaire qu'au niveau de l'évolution de diverses normes (OPB,...). Les différents travaux d'assainissement peuvent se décliner en quatre types principaux : reprises des chaussées, des ouvrages (tunnels, ponts, soutènements,...), des équipements électromécaniques et des conditions sécuritaires.

Sur la base d'une présentation du Département, la commission s'est intéressée aux différents tronçons concernés, mentionnés et explicités dans le rapport 17.016. La commission a constaté la justesse des interventions, résultant le plus souvent d'obligations légales, mais aussi d'impératifs urgents (par exemple : sécurisation des falaises [Valangin]).

Collaboration

Les commissaires ont par ailleurs salué les collaborations avec l'OFROU (Office fédéral des Routes) et les collectivités publiques locales. Ainsi, depuis les premières études sur le contournement des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle (2007), au projet d'exécution en Ouest du contournement de la Mère commune des Montagnes neuchâtelaises (2014-2017), en passant par la mise à l'enquête (2010) et le traitement des oppositions (2012), l'ORFOU a été intégré aux différentes étapes. De même, dans le cadre de l'assainissement actuelle de la partie Est du Locle, les travaux ont été, par exemple, coordonnés avec la Ville pour la mise en place de voies-bus, afin d'améliorer l'efficacité et l'attractivité des transports publics, ainsi que la réalisation de pistes cyclables en traversée de localité.

Impact financier

Au vu de la dégradation des infrastructures liée à une charge de trafic conséquente (24'000 véhicules/jour avec des pointes à 27'000) et à la vétusté de celles-ci, les différents crédits actuellement alloués ne sont pas suffisants. En effet, bien que les précédents crédits d'ouvrages couvriront les besoins financiers en 2017 (voir annexe), ceux des autres postes (chaussées, électromécanique et conditions sécuritaires) ne parviendront pas à assurer le financement de l'assainissement et du développement des différents tronçons. Un crédit cadre de 4'095'000 francs pour l'assainissement des chaussées et installations électromécanique sur la H20, ainsi qu'un montant de 330'000 francs pour l'assainissement des conditions sécuritaires dans les tunnels sous la Vue-

¹ Art. 58, al. 1 CO : « Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien ».

des-Alpes sont donc nécessaires. De même, la consolidation des études permettant d'aboutir à un projet exécutoire (raccordement du Crêt-du-Loche) dans le cadre du dossier H20 requiert un crédit d'investissement de 2'300'000 francs. Toutefois, la commission tient à rappeler que ces différentes interventions permettront de capter des subventions fédérales à hauteur de 60%. Ainsi, sur les 6'725'000 francs de coûts bruts, 4'035'000 francs seront perçus sous forme de recettes fédérales. La charge nette pour le canton se montera par conséquent à 2'690'00 francs. Les montants selon les types de dépenses (page 15) ont été déterminés selon leurs affectations réelles (les crédits d'études demandés comprenant également des travaux de génie civil [sondages]). Les taux d'amortissement légaux et usuels ont été appliqués.

Conclusion

Au vu de la vétusté des ouvrages, de l'augmentation du trafic depuis leur réalisation et des considérations sécuritaires plus que problématiques, les crédits actuellement libérés ne parviendront pas à résoudre la situation. De plus, un commencement le plus rapide possible des contournements des villes des Montagnes nécessite la consolidation d'études de détails. Le projet d'exécution devra donc être opérationnel dès 2020. Il est donc indispensable de procéder à ces réalisations, dont le financement est couvert très largement par la manne fédérale.

La commission tient enfin à remercier le département et les collaborateurs pour la présentation des différents documents et réponses obtenues.

a) Projet de décret portant octroi d'un crédit cadre complémentaire de 4'095'000 francs pour l'assainissement des chaussées et des installations électromécaniques de la route principale H20

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

b) Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 330'000 francs pour l'assainissement des conditions sécuritaires dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

c) Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 2'300'000 francs pour la poursuite des études H20 des contournements des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Par 9 voix contre 1 et 1 abstention, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 15 juin 2017

Au nom de la commission Infrastructures routières

Le président,
N. RUEDIN

Le rapporteur,
C. DUPRAZ

Crédits à disposition et couverture des besoins financiers pour les études (sans projet d'exécution du contournement du Locle) et travaux d'assainissement/sécurisation.

2017	Crédit d'engag.	Crédit complém. I	Dépenses brutes 2016	Disponible sur crédit engag.	Prévisions 2017 selon rapport	Besoin en crédit complém.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
CHAUSSEES	3'300'000					
		150'000	3'430'000	20'000	3'800'000	3'780'000
OUVRAGES	2'000'000					
			625'000	1'375'000	1'000'000	-375'000
ELECTROMECHANIQUE	1'200'000					
			895'000	305'000	620'000	315'000
COND. SECURITAIRES I	2'000'000					
Adaptation locaux sécurité		400'000	2'210'000	190'000	520'000	330'000
COND. SECURITAIRES II	150'000					
Galerie de fuite		750'000	320'000	580'000	200'000	-380'000

Source : Département du développement territorial et de l'environnement
Service des Ponts-et-chaussée